

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Madame, Monsieur,

Le Lycée Notre Dame du Vœu est habilité à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage (versement libératoire).

Chaque année, cette source de financement nous permet de renforcer les équipements informatiques et multimédia, de diversifier les supports pédagogiques et éducatifs ou d'améliorer les lieux d'apprentissages.

Verser la taxe d'apprentissage en faveur de notre lycée, c'est **soutenir** nos choix pédagogiques permettant une formation en phase avec notre époque et adaptée aux **besoins** de chaque élève.

Les activités pédagogiques proposées aux élèves ciblent des compétences transversales, relatives notamment, à l'esprit d'initiative et d'entreprise, au comportement social et coopératif ainsi qu'à la communication.

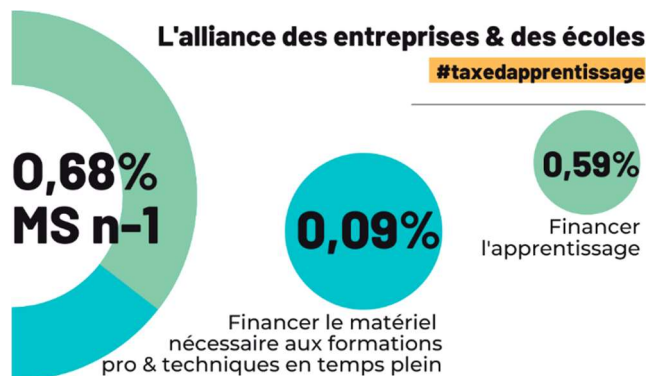
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet aspect de notre projet d'établissement qui rejoint vos attentes et nous vous sollicitons dans le cadre du versement de la taxe d'apprentissage, afin que vous souteniez ces actions menées au service des jeunes qui nous sont confiés.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'établissement,
Denis LE MORZADEC

Notre lycée est habilité à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage

N° agrément : 0560098C



Merci de nous retourner le bordereau de versement joint à ce présent courrier.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service comptabilité :

Par téléphone : 02.97.36.26.20 (N° direct)

Par mail : comptabilite@lyceendv.fr

Sandrine GAULT

Nous vous remercions de votre soutien.